

Département de la Vendée

Commune de LE PERRIER

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation : 24/03/2026
Nombre de membres en exercice : 19
Nombre de présents : 19
Nombre de votants : 19

<i>Séance N° 03</i>
<i>30/03/2026</i>
<i>Délibération 038/8.3</i>

L'an deux mille vingt-six, le trente mars à 19 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Mr ABU AITA Maher, Maire.

Membres présents : Mr ABU-AITA Maher, Mme GALIPAUD Isabelle, Mr CHAUVIN Yannick, Mme ARTUS Pauline, Mr POUGEARD Pierre, Mme VRIGNAUD Noémie, Mr AVERTY Julien, Mme PONTOIZEAU Fabienne, Mr CAIVEAU Guillaume, Mme BESSEAU Martine, Mr HARDY Dorian, Mme BILLET Sabine, Mr JANOVET Stéphane, Mme MOURAIN Lisa, Mr LAVOIX Xavier, Mme COUTHOUIS Elodie, Mr MAUVOISIN-DELAUVAUD Eric, Mme DEJONCKHEERE Emmanuella, Mr BLANCHET Thierry

Mme ARTUS Pauline a été élue secrétaire.

OBJET : Convention avec le SYDEV relative aux modalités techniques et financières de réalisation d'une opération de rénovation d'éclairage

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la convention relative aux modalités techniques et financières de réalisation d'un programme annuel de rénovation éclairage public 2026.

Cette convention concerne l'ensemble des travaux de rénovation d'éclairage public programmés sur l'année 2026, conformément au plan de rénovation pluriannuel validé, ainsi que les éventuels travaux de rénovation issus des visites de maintenance de l'année 2026, et a pour objectif d'éviter la signature de conventions à chaque nouvelle intervention du Sydev sur la commune.

Concernant les modalités financières : le montant maximum de travaux et de participation (en euros) se décomposent de la manière suivante :

Nature des travaux	Montant HT	Montant TTC	Base de participation	Taux de participation	Montant de la participation Commune
Eclairage Public - Rénovation programmée et suite aux visites de maintenance année 2026	12 000 €	14 400 €	12 000 €	50%	6 000 €
TOTAL PARTICIPATION					6 000 €

La présente proposition financière est valide 6 mois.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à la majorité (16 pour, 3 abstentions),

- **ACCEPTE** la convention avec le SYDEV relative aux modalités techniques et financières de réalisation d'un programme annuel de rénovation éclairage public 2026.
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer cette convention ainsi que tous les documents s'y référants.
- **AUTORISE** l'inscription de la dépense au budget communal 2026 - chapitre 204 - article 2041

Fait et Délibéré en Mairie du PERRIER, les jour, mois et an que dessus,
Et ont tous les membres présents signés au registre des délibérations.

Pour extrait conforme
Monsieur le Maire
Maher ABU AITA



La secrétaire de séance
Mme ARTUS Pauline

